

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

AMENDEMENT

N ° AC36

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Genevard, Mme Duby-Muller, M. Reiss, M. Boucard,
Mme Kuster et Mme Meunier

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.